

**M A N I F E S T E
POUR LA RECONQUÊTE D'UNE ÉCOLE
QUI INSTRUISE**



BULLETIN DE DISCUSSION N° 2

**POUR UNE RENCONTRE NATIONALE
AUTOUR DU "MANIFESTE
POUR LA RECONQUÊTE
D'UNE ÉCOLE QUI INSTRUISE"**

**Proposition de réunion d'organisation
samedi 9 juillet à Paris**

PREMIÈRES CONTRIBUTIONS



PRIX : 2,00 €

Pour une rencontre nationale autour du "manifeste pour la reconquête d'une école qui instruit"

Proposition de réunion d'organisation samedi 9 juillet à Paris

« C'est dans un même objectif que le gouvernement détruit l'école qui instruit et délivre des diplômes nationaux et qu'il dynamite le Code du travail qui protège les travailleurs : livrer la classe ouvrière et sa jeunesse à l'exploitation capitaliste. La défense de l'école nécessite que ce gouvernement, au service de l'Union européenne et du patronat, soit défait. Elle nécessite d'en finir avec les institutions antidémocratiques de la V^e République qui tourne le dos à ces exigences. » Cette assertion qui conclut le manifeste que nous avons signé trouve un écho nouveau avec les événements qui se sont déroulés dans la dernière période. Un gouvernement qui piétine à ce point la démocratie pour faire passer sa loi El Khomri rejetée par la majorité (utilisation du 49-3, de la répression contre les manifestants, tentative d'interdiction des manifestations) est-il compatible avec la nécessaire reconquête d'une école qui instruit ? A leur manière, les ouvriers, employés, fonctionnaires de Grande Bretagne, en votant « leave », ont affirmé que, pour eux, les directives de l'Union Européenne étaient contraires à leurs revendications immédiates (salaires, acquis sociaux...).

Juin est la période où les éléments concrets de la rentrée scolaire commencent à être connus. Interdiction des redoublements, mise en place des cycles, renforcement des projets éducatifs territoriaux, application de la réforme des collèges...il est certain que la rentrée 2016 verra une dégradation qualitative importante des conditions de travail, tant pour les élèves que pour les enseignants et personnels de vie scolaire... mais aussi probablement une résistance réaffirmée des collègues.

Je considère dans cette situation que l'élargissement de la discussion politique autour de ce manifeste peut vraiment aider, sur le terrain direct de la lutte de classes, à résister à l'offensive de destruction de l'école publique.

J'ai lu la contribution de Rémy Jeanneau qui propose d'« organiser, avec le concours d'enseignants, d'auteurs, d'universitaires connus pour leur attachement à un enseignement de qualité, des assises de défense de l'instruction publique ». Je suis d'accord avec cette idée: dès que possible, dès cet automne, organisons une rencontre nationale pour la reconquête d'une école qui instruit ! Et pour cela, une proposition : que les 40 premiers signataires dont je fais partie, et d'autres s'ils le souhaitent, se réunissent le 9 juillet à Paris pour traduire en actes l'organisation de cette rencontre.

Rémi Candelier, conseiller municipal, Seine Maritime.



La « crise de l'enseignement » : retour sur un assassinat programmé

C'est devenu un lieu commun dans les médias que d'évoquer la crise d'une école (publique, évidemment), trop attachée à des savoirs obsolètes, à un enseignement trop « abstrait » auquel ne pourraient accéder les enfants des « milieux populaires » ou – version compassionnelle – « défavorisés ». Le remède : une école visant à transmettre des « compétences » plus que des connaissances, un enseignement plus près des « intérêts », des « préoccupations » des « enfants » et des « jeunes », plus ancré dans le « terrain », dans les « territoires », etc. Le vocabulaire change avec les époques mais c'est toujours le même discours que la Réaction, ouverte ou masquée, décline depuis près d'un demi-siècle.

Dans le même temps, les auteurs les plus lucides n'ont cessé de constater qu'au fil des « réformes », plus l'école se « démocratisait », plus les chances de réussite scolaire, professionnelle et sociale des enfants d'ouvriers ou de paysans s'amenuisaient. Et pourtant, la fuite en avant continue et ceux qui tirent la sonnette d'alarme sont, aujourd'hui comme aux plus beaux jours de la « rénovation pédagogique » des années 70, dénoncés comme « réactionnaires », « archaïques » ou « rétrogrades ».

Chaque laïque, chaque enseignant consciencieux, chaque parent soucieux de l'avenir de ses enfants ou tout simplement chaque citoyen attaché à la République et à la démocratie, se pose la question : comment les arrêter ? Si l'on veut combattre efficacement et avec un minimum d'optimisme, cette offensive réactionnaire, il est bon de procéder à une mise en perspective des contre-réformes, de droite comme de gauche. On observe, en effet, des constantes. Chose normale : c'est la même politique, dictée par l'Eglise, l'Union européenne et le capitalisme financier. Pourtant, les choses ont évolué et je serais tenté de dire que l'espoir a changé de camp.

Contrairement à une légende complaisamment répandue, la mise à mort de l'école de Jules Ferry et, plus généralement, de notre système d'enseignement, ne doit rien à mai 68, si ce n'est les élucubrations qui vont lui fournir un habillage « de gauche ». Le colloque d'Amiens réuni en mars 1968 dénonçait déjà, tous niveaux confondus, notre enseignement trop « intellectualiste, livresque et formel », « l'encyclopédisme » et les diplômes, « véritable maladie de l'appareil scolaire ». Tout – ou presque - était déjà dans les cartons.

L'offensive va se développer comme une fusée à plusieurs étages. A partir de 1970, une « rénovation pédagogique » frappe de plein fouet l'école élémentaire : il ne s'agit plus d'apprendre mais « d'apprendre à apprendre » ; « l'enfant » doit « s'épanouir » plus que s'instruire ; les connaissances, expression de la « culture bourgeoise », inutiles voire nuisibles à une libre réflexion, suivant les versions, sont prohibées ; l'histoire, la géographie et les sciences sont noyées avec les collages de graines et les enfilages de perles, dans la « pédagogie de l'éveil » ; on n'enseigne plus l'arithmétique ni la géométrie, on initie « l'enfant » à « l'aventure mathématique » ; foin de la syntaxe, du vocabulaire et de l'orthographe, tous les « niveaux de langage » deviennent légitimes... En 10 ans, cette entreprise de décervelage digne du Père Ubu aura porté ses fruits : une génération d'enfants, ou plus exactement ceux de ces enfants dont les parents n'auront pas été en mesure de pallier aux déficiences de l'école « rénovée », aborderont la 6ème avec le bagage intellectuel que l'on peut imaginer. Lorsque la gauche accède au pouvoir, le terrain est préparé. La réaction peut larguer le second étage.

La cible, cette fois, c'est évidemment le collège. Là encore, tout est prévu. Dès le lancement de la « rénovation » du premier degré, les « théoriciens » en vogue sommaient le collège de s'adapter, de se « démocratiser » c'est-à-dire dans leur novlangue, d'alléger des programmes toujours trop lourds, de renoncer, sous couvert de lutte contre « l'encyclopédisme », à la transmission de connaissances structurées, de dispenser un enseignement supposé plus « concret » et d'amener les exigences au degré 0. La réforme Haby (1975) puis le ministère Beullac (1978-81) ont parallèlement contribué à préparer le terrain, l'une en « massifiant » le collège sans souci du niveau des élèves, l'autre en ouvrant, au travers des Projets d'Action Culturelles, Techniques et Éducatives (PACTE), la voie à l'autonomie des établissements et en substituant subrepticement « l'égalité des chances » au droit à l'instruction.

Avec la « réforme » qui restera attachée aux noms du ministre Savary et du « pédagogue » Louis Legrand, le collège devient un « lieu de vie » où les « ateliers », nécessairement dynamiques et « éducatifs », « ringardisent » les cours forcément « magistraux » (le mal absolu !), où « l'interdisciplinarité » s'oppose

au « cloisonnement » des matières. Pire peut-être, dans le long terme, cette « réforme » et le discours qui l'accompagne banalisent un corpus d'idées jusqu'alors totalement étrangères au corps des professeurs : les connaissances sont, dans le meilleur des cas, secondaires, l'essentiel réside dans l'acquisition d'une « méthode », le bonheur immédiat est plus important que la réussite scolaire (nécessairement « élitiste »), l'illusion d'avoir progressé est plus importante que le niveau réellement atteint...

Dans les années 90, tandis que les réformes successives du premier degré et du collège continuent à produire leurs effets dévastateurs, la catastrophe atteint quasi-mécaniquement le lycée. La « baisse du niveau », en effet, produit de ces mêmes réformes, appelle sans cesse et semble légitimer de nouveaux « allègements » de programmes et le renouvellement de méthodes pédagogiques sempiternellement dénoncées comme obsolètes.

Il est superflu de revenir sur les réformes Peillon et Vallaud-Belkacem. Le Manifeste dit l'essentiel. Notons simplement qu'elles parachèvent une entreprise de démolition méthodiquement mise en œuvre. Dès les années 1970, nous savions que le « démantèlement de l'Éducation nationale » était à l'ordre du jour. La résistance des enseignants, des parents et des laïques est parvenue à l'empêcher. Si les réformes de ce gouvernement s'appliquent, « l'école des territoires » deviendra malheureusement réalité.

Il faut certes demander des moyens supplémentaires, comme le font régulièrement les syndicats, s'opposer à la diminution du nombre d'heures de cours, aux fermetures de classes et d'établissements, à la condition de recentrer la réflexion sur les missions de l'école. L'idéologie assénée depuis 45 ans sous les dehors du « progrès », de la « modernité » voire de « l'égalité » et de la « démocratie » a indéniablement laissé des traces. La question de l'instruction reste de celles que beaucoup cherchent encore à esquiver. Le problème majeur, me semble-t-il, est donc de replacer la transmission des connaissances au cœur de ces missions.

Cependant la situation a évolué. Dans les années 70, il faut bien reconnaître qu'à l'exception d'une poignée de militants, le gouvernement et ses alliés (Syndicat National des Instituteurs, SGEN-CFDT, Ecole émancipée, gauchistes de tous poils, curés « rouges » venus du maoïsme, pédagogues naïfs et heureux d'être courtisés), ne se sont pas heurtés à une forte résistance. Il ne faut pas perdre de vue que la totalité de la littérature pédagogique était favorable à cette prétendue « rénovation » et que les instituteurs étaient soumis à un terrorisme intellectuel consistant, au lendemain de 1968, à assimiler à la droite, voire pire, ceux d'entre eux qui restaient attachés à la transmission des connaissances. L'école n'était-elle pas un « appareil idéologique d'État » (Althusser), le « lieu de reproduction des classes sociales » (Bourdieu et Passeron), une « école capitaliste » véhiculant la « culture bourgeoise » (Baudelot et Establet) ? Une « déscolarisation » de la société (Illitch) n'était-elle pas souhaitable ? L'école héritée de Jules Ferry était-elle encore adaptée au grand mouvement de libération des mœurs et des esprits qui venait de s'amorcer ?... En matière de pédagogie, les idées les plus généreuses étaient méthodiquement dévoyées.

Dans les années 80, la « réforme » du collège s'est heurtée, au contraire, à la résistance de professeurs dont l'identité professionnelle était précisément la transmission de connaissances disciplinaires. Chose rarissime au cours de la décennie précédente, des auteurs (Despin et Bartholy, Sérac, Milner) ont pris la plume pour dénoncer l'imposture. Avec la trahison ouverte de la « gauche », paradoxalement, les temps changeaient...

Depuis, même les enseignants les plus réceptifs au discours pédagogue ont cessé d'être dupes du vernis « progressiste » des « réformes » et du sempiternel discours sur « l'intérêt de l'enfant ». La lecture même des écrits des pédagogues et autres « constructivistes » indique qu'ils sont sur la défensive, qu'il leur faut coller à la conscience de ceux qu'ils veulent duper, adapter leur vocabulaire, se référer toujours plus à une « science » de pacotille, faire mine de réhabiliter les connaissances en vidant les mots de leur contenu. Philippe Meirieu est un modèle du genre !

Nous pouvons les arrêter moyennant un regroupement de tous ceux qui veulent le retour à une école qui instruit, ce qui suppose la jonction entre la résistance tantôt sourde, tantôt ouverte des enseignants et la protestation de personnalités suffisamment en vue pour exprimer publiquement cette opposition à l'obscurantisme. Pourquoi ne pas organiser avec les concours d'enseignants, d'auteurs, d'universitaires connus pour leur attachement à un enseignement de qualité, des assises de défense de l'Instruction publique ?

Rémy Janneau, ancien professeur à l'IUFM (aujourd'hui ESPE) de Basse-Normandie (retraité). Le 16/05/2016



Contre-réformes et second degré

Il me semble important qu'on explique à nos collègues et aux usagers du Service Public d'Education que tout est lié, surtout en ces temps de contestation de la loi Travail.

Les dégradations de nos conditions de travail (classes surchargées, etc...), les suppressions de postes, les tentatives de démolir l'enseignement spécialisé (SEGPA versus école inclusive) et les contre-réformes Chatel et Vallaud-Belkacem visent à faire des économies sur le dos des agents et des usagers, qui serviront à alimenter les caisses du patronat et des actionnaires via le crédit d'impôt recherche (CIR), le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) ou le pacte de responsabilité. Il est essentiel de faire comprendre ce mécanisme.

Ce manifeste propose de se battre pour une école qui instruit, je pense qu'il faudrait ajouter « *et qui qualifie* ». En effet, la remise en cause des diplômes par la réforme Chatel est un premier pas vers leur mise à mort. Avec le bac pro en trois ans est venu le tout C.C.F. (contrôle en cours de formation) : des épreuves maisons faites par les enseignants qui évaluent leurs propres élèves. Ainsi, dans la même semaine, on devient « formateur-concepteur d'épreuves » et examinateurs. On prend le même chemin en S.T.S. (sections de techniciens supérieurs) où de nombreuses disciplines sont évaluées en C.C.F. au fur et à mesure que les S.T.S. sont renouvelées.... Logique identique pour le bac général et technologique : le dynamitage a commencé avec le bac langues vivantes qui depuis la réforme Chatel compte deux épreuves en interne : les enseignants rédigent les sujets des épreuves et doivent évaluer les élèves de leur établissement. A cela s'ajoutent une multitude d'épreuves en interne ou des épreuves avec une note comptant pour moitié : revue de projet, E.T.L.V., T.P.E., T.P. Sciences... Idem pour le nouveau D.N.B. (diplôme national du brevet). On assiste donc à une création de diplômes de plus en plus locaux, ce qui permet de les décrédibiliser afin de mieux les remettre en cause et de mieux les supprimer. Or, les diplômes sont très utiles dans les grilles de salaires et dans les accords de branche. D'où le lien à faire avec la loi Travail qui veut tout négocier au local : la disparition des diplômes serait un beau cadeau. Notons aussi un autre angle d'attaque contre les diplômes : la fin des notes et l'évaluation par compétences ; pour ses supporters, une grille de compétences remplacerait le diplôme. On imagine les négociations salariales qui en découleraient.

L'autre lien à faire avec la loi Travail c'est l'inversion de la hiérarchie des normes qui se traduit chez nous par l'autonomie de l'établissement et le renvoi au local : la réforme du collège et du lycée l'illustrent parfaitement. Tout est renvoyé au local, on éclate une partie des grilles horaires nationales. Les combats à mener pour faire passer les C.C.F. ou E.C.A. (évaluation en cours d'année) dans des conditions proches d'un examen (anonymat, échange d'élèves entre enseignants) et dans le respect du service hebdomadaire (imposer que le dépassement du service hebdo soit rémunéré en HS ou imposer de faire passer les examens sur un service hebdomadaire sans le dépasser) sont épuisants, les nouveaux statuts ne nous aident pas beaucoup. La réforme du collège va entraîner un éclatement total du cadre national, les programmes par cycle vont grandement contribuer à cette désorganisation. Le renvoi au local nous affaiblit et rend difficile la mobilisation sur un plan d'ensemble.

A nous de nous mobiliser avec toute la fonction publique, pour parvenir à l'abrogation des différentes contre-réformes, augmenter le nombre d'agents et obtenir une hausse des salaires .

Olivier Carraud, professeur d'Anglais en lycée, à Calais, militant syndical.



Refondation de l'Ecole = Privatisation de l'Ecole

Quand la réforme des rythmes scolaires renforce l'enseignement privé au détriment de l'enseignement public

Comparons les chiffres du public et du privé en Côte d'Or :

Nombre d'élèves à la rentrée	Effectifs 1^{er} degré public	Différence année précédente	Effectifs 1^{er} degré privé	Différence année précédente
2010	45 282		4 128	
2011	44 751		4 023	
2012	44 566	- 185	4 208	+ 185
2013	44 577	+ 11	4 310	+ 102
2014	44 073	- 504	4 526	+ 216
2015	43 690	- 383	4 724	+ 203
PRÉVISION 2016	43 584	- 106		

Quand on regarde le tableau, on constate que l'évolution des effectifs du public et du privé est parallèle pour 2011 : moins de naissances, baisse dans les deux cas.

La situation change à partir de 2012 où à la baisse des effectifs du public correspond une hausse égale en nombre mais très forte en % pour le privé.

Très faible hausse des effectifs du public pour 2013 mais hausse importante pour le privé et à partir de la rentrée 2014, quand la réforme est généralisée, c'est l'hécatombe pour le public alors que le privé poursuit sa progression de manière très importante.

Est-il besoin de préciser qu' aucune école privée du département n'applique la réforme des rythmes scolaires ? Ces écoles privées en font même un argument de vente !!!

On voit aussi que les prévisions pour la rentrée 2016 font état d'une nouvelle baisse pour le public.

A cela il faut ajouter que la baisse se répercute sur les collèves : 230 élèves en moins attendus à la prochaine rentrée, pour la quasi-totalité d'entre eux des élèves de sixième, avec toutes les conséquences que cela va entraîner sur les années suivantes.

Et ce, sans tenir compte encore de l'application de la nouvelle réforme du collège à la rentrée 2016 : combien de parents choisiront le privé afin de tenter d'éviter le chaos prévisible dans les collèges publics ? Le privé est certes censé appliquer aussi la réforme, mais on connaît sa capacité de contournement des textes.

Tout cela se traduit très concrètement par des baisses de moyens, des fermetures de classes et de postes pour le public. Voici le triste bilan de la prétendue « refondation » de l'Ecole. Il est urgent de mettre un terme à cette entreprise de destruction de l'enseignement public.

Edith Danry

Roulent les cycles ! Toujours plus bas...

Des programmes de la République aux bricolages des terroirs

Decrescendo des connaissances, des repères clairs et collectifs. Et de plus belle, cycles, compétences, projets locaux, individualisation... De l'école au collège, les programmes à venir ne se déclinent ni par année (mais par cycle de trois ans) ni par matière (mais par « compétence interdisciplinaire »).

Encore plus en France, encore plus aujourd'hui, l'origine sociale freine la réussite scolaire... Un jeune sur dix côtoie de près l'illettrisme ? Tournons le dos à l'ambition républicaine, et accommodons-nous de cette banqueroute par la grâce d'un cursus souple. Guide de savoir-vivre à l'usage de l'enseignant...

La décentralisation pédagogique tu vénèreras

Le forfait de compétences est livré pour trois ans, mais sans les étapes d'une année sur l'autre. On concoctera ces progressions cycle par cycle, école par école, collège par collège. A Henri IV, Antigone et Victor Hugo. A Trifouillis, SMS et plan du métro. Du projet trie-T'-déchets au projet M'-ton-HLM, gageons que les conseils d'administration foisonneront d'idées pour s'adapter aux ressources locales comme au goût supposé des collégiens.

Dans le temps les apprentissages tu dilueras

Avec la création des cycles en 89, pour limiter les redoublements, on avait déjà reporté l'exigence de la lecture du CP au CE1, avec les résultats brillants qu'on sait. Les élèves ont maintenant jusqu'au CE2, voir jusqu'en 6^e pour apprendre à lire : le cycle 2 s'étendra jusqu'au CE2 (au lieu du CE1), le cycle 3 jusqu'en 6^e (au lieu du CM2). Une grande partie des notions est ajournée d'une année.

Pour personnaliser la force en toi trouver tu dois

La difficulté scolaire n'a plus d'existence officielle avant le CM1. Le redoublement devient une incongruité : chaque apprenant évoluera « à son rythme », par la magie du sur-mesure. Préceptorat dans des classes de 30, arrosées d'élèves « non-redoublants », non-francophones et à troubles du comportement. Expédiés au CE1, les élèves non-lecteurs n'y trouveront pas leur compte en lecture, guidés par le maître ; les plus fragiles ont encore plus besoin d'un cadre collectif d'apprentissage.

En vain la progressivité tu quèteras

Apprendre à lire jusqu'en CE2, revoir du déchiffrage jusqu'en 6^e, de vagues compétences par école, par cycle... Avec des attentes à la fois abaissées et bien obscures, on va à l'encontre de l'efficacité : mettre la barre vers le haut en jalonnant le chemin de bornes bien visibles.

A former des employés modèles tu te restreindras

Plutôt que rompu aux raisonnements, l'élève idéal est opérationnel selon des compétences. Elève qui a perdu deux ans de français du CP au collège, depuis 76, mais maîtriserait anglais et microsoft sitôt posée la tétine.

Du TAP¹ en maternelle à l'EPI² du collège, l'école du socle trace le chemin d'une vie active faite de mobilité, d'adaptation, de docilité, d'atomisation. Le cahier des charges assigné à l'école est consigné sans fards dans les notes de stratégie de ses seigneurs de guerre : qu'une toute petite partie de la population ait encore accès dans les pôles d'excellence à une instruction rigoureuse suffit amplement à faire tourner la boutique. La masse employable jonglera de job en job, se contentera de pseudo-savoirs vite périmés, et aura la délicatesse de se former rapidement par écran en se passant de professeurs. L'élève a participé à un travail de groupe, débattu du changement climatique, utilisé une appli, « *produit une information sur les réseaux sociaux* ». Cochons vite les compétences de savoir-être de ce futur employé de rêve!

L'école « low cost », ce n'est pas une école repliée sur les savoirs fondamentaux, comme on l'a parfois entendu. Mais une école qui privilégie les savoirs jetables, ³ en préservant pour le gotha les savoirs durables : langue écrite, patrimoine commun de textes, raisonnement, esprit critique... Toutes ces briques avec lesquelles l'idéal républicain ambitionnait de forger une tête bien faite, une raison populaire indépendante des familles, des chapelles, des territoires.

Préciser ce que nous voulons

Au-delà du retour à de vrais programmes, la question est d'affiner quelle école nous voulons. Restaurer, en particulier pour les plus jeunes, ce temps de français évaporé dans la pléthore des matières. Reconquérir une norme nationale d'élèves par classe, supprimée en 81 avec la fin des grilles Guichard. Conquérir un nombre réduit d'élèves par classe, inférieur à 25. Exigence « vitale », pour laquelle l'instituteur Célestin Freinet était entré en campagne dans les années 50 : « *cette revendication de base porte en elle toutes les revendications de recrutement* ».

Magali Gaubert, institutrice dans le Val-de-Marne.

« *Kevin à l'école des sorciers* » (www.laviemoderne.net/malices/114-kevin-a-l-ecole-des-sorciers)

« *L'école et son socle* »

(<http://skhole.fr/l-ecole-et-son-socle-elog-e-de-la-transmission-dans-les-petites-classes-et-ailleurs-par-magali-gaubert>)

« *La vérité sur les illettrés scolaires* »

(<http://www.laviemoderne.net/grandes-autopsies/106-la-verite-sur-les-illettres-scolaires>)

1. TAP : activité de loisirs-garderie (dite périscolaire) générée par les nouveaux rythmes scolaires.
2. EPI : enseignement interdisciplinaire généré par la réforme du collège.
3. Selon l'expression de J.-C. Michéa (*L'enseignement de l'ignorance*).



Discussion autour du “Manifeste pour la reconquête d’une école qui instruit”

Compte rendu de la réunion du jeudi 2 juin en Faculté de Droit. Dijon.

Annick Allix, professeur de philosophie, LP Eiffel, Alain Bony, professeur d’anglais en LP, retraité, Elsa Forey, professeur de droit public, Université de Bourgogne, Jacques Gaillard, professeur de Lettres, retraité, Pierre Guenancia, professeur de philosophie. Université Bourgogne, Dominique Gros, juriste et politiste, retraité, Yves Lavanant, professeur de maths et sciences, LP Castel, Bruno Lemoine. Professeur de Lettres, Beaune, Sylvain Pidoux, professeur d’économie et gestion, LP, Juliette Olivier, ingénieure de recherche. Université de Bourgogne, Bernard Quiriny, professeur de droit public, Université de Bourgogne, Marie-France Villaume, professeur de lettres classiques, retraitée.

Pierre Guenancia ouvre la discussion. Le texte du Manifeste met le doigt sur la question essentielle : celle du dénominateur commun à toutes les réformes de l’Education Nationale. Quelle que soit la couleur idéologique, elles participent toutes d’un même dessein, celui d’abaisser l’exigence scolaire de scientificité. L’école publique doit être une école pour la science, car c’est cela qui garantit l’objectivité, l’universalité et la laïcité. L’école avait été érigée comme un idéal à poursuivre, auquel donner une architecture rationnelle. Or, il n’y a de rationalité que s’il y a des catégories, et les catégories, à l’école, ce sont des disciplines. On les a remplacées par les savoir-faire, les pratiques. Mais l’école doit être déliée de tout souci de productivité ou d’utilité. Il faut défendre les disciplines et ne pas considérer qu’elles peuvent se chevaucher ou se mélanger. Chacune a sa spécificité : maths, et non pas outil d’un métier. Littérature, et non pas entretien vague sur les questions de société. Histoire, et non pas devoir de mémoire. Etc.

On réforme l’école dans le sens de la non-école, pour qu’on y fasse de plus en plus de choses qui relèvent de l’idéologie, pour y faire rentrer les problèmes de la société comme dans un forum de discussion. Or toute discussion doit être précédée par l’acquisition d’un savoir. Le consensus des pouvoirs publics est de faire de l’école quelque chose d’autre que ce qui est contenu dans son concept. Alors, nos étudiants disent qu’il n’est plus possible d’enseigner... Mais aucune génération n’est plus stupide que celle qui l’a précédée. Pourquoi n’est-il plus possible d’enseigner ? Parce que l’école ne se le propose plus ! Ce manifeste me paraît vital aujourd’hui et parfaitement centré sur la très grande gravité de la situation. La situation politique est grave parce que celle de l’école est grave. Notre combat est logique avant d’être politique.

Dominique Gros : Ce manifeste regroupe des centaines de signataires. 45 en Côte d’Or. Le compte-rendu de cette réunion sera envoyé à tous, ainsi qu’aux initiateurs du manifeste. Le service public majeur est celui de l’école. L’intégrité des disciplines est menacée au sein même de l’université. Un récent rapport de l’Inspection Générale de l’administration de l’Education nationale et de la Recherche veut supprimer l’obligation de l’accord préalable de l’enseignant dans la modulation du service d’enseignement. Le même rapport s’attaque au principe du contrôle de la qualification par les pairs, essentiel pour le développement des disciplines scientifiques à l’université ; ce rapport préfère favoriser les recrutements locaux sur critères de gestion et d’opportunité économique. Aujourd’hui, la collation nationale des grades et des diplômes, qui concerne l’acquisition de la qualification, est menacée dans tous les ordres d’enseignement. La formation des maîtres, l’inscription des diplômes dans les conventions collectives sont suspendues à cette collation des grades et des diplômes.

Jacques Gaillard : Je me suis interrogé sur la notion de « reconquête ». Relève-t-elle d’une nostalgie un peu déplacée ? Une ancienne élève m’a montré les cours de 3^e que je lui avais faits autrefois. J’ai compris que je ne pouvais plus faire en 1^{ère} ce que je faisais en 3^e au Creusot, vingt ans auparavant, dans un collège qui n’était pas celui des « héritiers » dont parle Bourdieu. Quand un élève n’a plus les mots pour dire les choses, il ne peut plus avoir accès à la connaissance et à l’instruction. Ce dont on a, peu à peu,

privé les élèves, c'est de cela. Ca ne provient pas seulement de l'air du temps, ce sont des lois, rédigées par des gouvernements de la Vème République. Les éléments que nous dénonçons ici étaient déjà dans le rapport Legrand. C'est à ce moment-là que l'instruction est devenue une mission parmi d'autres à l'école ; on lui a substitué l'éducation, l'acquisition de comportements, du vivre ensemble, etc. Jadis, l'école n'était pas parfaite, mais elle mettait l'instruction au cœur de la mission de service public.

N'y a-t-il pas contradiction entre le « vivre ensemble » et l'instruction ?

Pierre Guenancia : Ce sont des choses qui ne sont pas en opposition mais elles relèvent de deux ordres différents qui s'excluent l'un l'autre et pourraient se détruire mutuellement. L'instruction a pour but la constitution d'un sujet pensant, susceptible d'utiliser des outils logiques divers. Quand on instruit quelqu'un, on ne s'adresse pas à un ensemble, mais à l'individu. Il y a un effet nécessaire d'isolement dans l'instruction. Alors que le vivre ensemble, loin d'être un tête à tête, est la détermination à faire le vide dans sa tête pour accueillir ce que l'autre peut avoir à dire. Au fond, on ne parlerait pas de « vivre ensemble » si l'école pouvait faire son travail, si les élèves pouvaient se meubler la tête d'outils qui leur permettent de faire quelque chose par eux-mêmes, au lieu de venir à la réalité avec les discours tout faits qu'on leur a inculqués. La formation individuelle doit précéder la vie collective. Ce qu'il faut craindre, dans le vivre ensemble, c'est la répétition de slogans. Le vivre ensemble n'est pas une discipline. Jospin disait « *pourquoi apprend-on les maths et non la tolérance ?* ». Mais la tolérance ne s'apprend pas.

Annick Allix : L'E.M.C. (le nouvel « enseignement moral et civique ») montre bien ce glissement. On passe d'une instruction civique qui explique des institutions à une éducation morale et civique qui répète des slogans idéologiques et des préceptes de comportement.

Marie-France Villaume : Dans un manuel de français pour l'année prochaine, je lis : « *Vous désirez rompre avec votre petit(e) ami(e) et vous lui envoyez le SMS suivant (suit un SMS rédigé en langage SMS de quasi illettré) ; vous décidez de lui faire une lettre pour développer vos sentiments* »....

Auparavant, en fin de 3^e, on devait être capable de lire un roman complet et un article du Monde. Les élèves n'ont même pas toujours de manuel. Beaucoup de choses ne sont plus vues en élémentaire, l'apprentissage de la lecture n'est plus assuré comme avant et on ne redouble plus.

Bruno Lemoine : Les contenus des programmes d'apprentissage et de Bac Pro se réduisent aussi, ce n'est pas seulement l'enseignement général. Quant à l'esprit critique, la question que je me pose sur les programmes d'Histoire est celle-ci : est-ce que cela relève seulement du « roman national » ? Aide-t-on les élèves à prendre du recul par rapport à ce qui se dit à la télévision ?

Yves Lavanant : En lycée pro, la déconnexion qualification/emploi m'inquiète. Les maths et les sciences ont été vidées de leur contenu en peu de temps. Dans les nouveaux sujets d'examen, on voit que si l'élève sait lire et épilucher les documents, le tiers des points est acquis. S'il s'exprime un peu, quelques points de plus... Finalement, à peine quatre points relevant de la discipline scientifique. Le meilleur moyen de déconnecter emploi et qualification est de dégrader puis de supprimer le diplôme.

Bruno Lemoine : Dans La crise de la culture, Hannah Arendt parle de l'éducation aux U.S.A.. L'institution scolaire est fondée sur la notation positive. Il faut trouver le moyen d'aider l'élève, qu'il ait l'impression qu'on est là pour lui, qu'il n'y a pas de sanction. Or en Français Langue Etrangère, les étudiants américains sont mauvais en langues vivantes, et ça tient probablement à cette notation démagogique. Il faut un vrai service public de l'Education Nationale, qui ne ferme pas de classes en cas de baisse des effectifs. La peur de la fermeture de classes entraîne les principaux, les proviseurs, au laxisme.

Dominique Gros : Les conventions collectives reposent sur un niveau de qualification attesté par un diplôme et rémunéré par un salaire défini dans une grille. Les compétences, elles, sont déconnectées des diplômes, des qualifications et donc des grilles de salaires. Le métier, la qualification et le salaire sont aujourd'hui en voie de déconnexion. À cet égard, il y a un rapport étroit entre la loi dite de « refondation »

de l'école et le projet de loi Travail qui vise la flexibilité et la baisse du coût du travail.

Bernard Quiriny : On ne fera plus dans dix ans le même métier que celui pour lequel on a signé il y a dix ans, mais cette mutation n'excuse pas la perte du savoir, bien au contraire. On voit bien la dégradation dans la maîtrise de la langue, d'année en année, dans les copies des étudiants. La question que je me pose au vu des signatures du manifeste pour la reconquête d'une école qui instruit, c'est la stratégie à suivre quand on sera assez nombreux à avoir signé.

Dominique Gros : Il n'y a pas de stratégie préalable. L'objectif politique est clairement défini par le titre du manifeste : C'est la reconquête. Et la conclusion du manifeste indique l'abrogation des lois responsables de l'état que nous déplorons, en liaison avec le combat pour en finir avec les institutions de la Vème République. On rentre dans une situation où un changement constitutionnel se profile. Quelle en seront la forme et la teneur ? De mon point de vue, cela relève de la souveraineté populaire. Il faut en finir avec l'empilement des lois qui empêchent l'école d'instruire, et les deux problèmes, école, institutions, sont liés. Une conférence nationale du manifeste pourrait avoir lieu. Il serait hasardeux d'aller plus loin pour l'instant. Je signale la signature de Catherine Kintzler. Vous trouverez sur son blog ceci, à propos de la constitution de 1958 : « *La constitution dit que l'organisation de l'enseignement public obligatoire, gratuit et laïque est un devoir de l'Etat. Or l'Etat a failli à son obligation d'instruction publique* ». Elle met ce constat en rapport avec un autre constat, tout à fait d'actualité : « *La loi de refondation n'est que la déclinaison des directives européennes.* »

Alain Bony : On a parlé du périscolaire au sujet du « vivre ensemble ». La loi de refondation a commencé par la réforme des rythmes. Au congrès des maires de France, les élus constatent que l'éducation n'est plus nationale : les temps périscolaires sont payants ou non, avec des horaires variables. C'est le chaos, pour les parents. La réforme du collège enlève des heures de cours aux disciplines pour de l'accompagnement personnalisé ou de l'interdisciplinaire. On enlève aux enseignants des heures, des moyens d'instruire. De nombreux enseignants s'accrochent au manifeste parce qu'ils y trouvent un fil conducteur pour comprendre ce qui arrive à l'école. Si l'école privée tire son épingle du jeu, c'est qu'elle n'est pas soumise de la même façon aux rythmes scolaires et aux suppressions de disciplines, qu'elle a les moyens, elle, de faire « comme avant ».

Pierre Guenancia : La dégradation de l'école publique est un encouragement au transfert vers le privé. Le public fait de la garderie et si on veut davantage... il faut se tourner vers d'autres écoles, pensent certains parents. La notion de « commun » disparaît avec ce qui était le sanctuaire de la vie publique (commune, école communale, etc.). Les interrogations à répétition sur le « vivre ensemble » viennent de ce que tout est privatisé.

Jacques Gaillard : Le manifeste sert déjà à lever la chape qui pèse sur les enseignants et les parents. L'attachement à l'instruction est forte dans le milieu enseignant, mais chaque enseignant est soumis par ailleurs à de nombreuses injonctions contradictoires. Il y a aussi toute une déclinaison idéologique autour de thèmes à la mode (développement durable, par exemple). Si les profs sont contre la réforme du collège, c'est par attachement aux champs disciplinaires et par crainte de devenir des animateurs. Le manifeste sert déjà à se compter ; il peut déboucher sur le programme d'un gouvernement au service de la population, ce serait une excellente chose.

Bernard Quiriny : J'insiste sur les débouchés de cette démarche. Les profs sont contre la réforme du collège, mais elle s'applique. Comment met-on un terme à tout cela ?

Elsa Forey : Certes, les manifestations n'ont pas empêché que cette réforme et bien d'autres passent.

Dominique Gros : Cela pose le problème d'une issue politique ouvrant la voie à la reconquête de tous les services publics. C'est pourquoi, à titre personnel, je suis signataire d'un appel en vue d'une conférence nationale pour la constituante souveraine, pour la rupture avec les traités européens et les institutions de

la Vème République. On ne peut s'arrêter à l'idée que les contre-réformes successives vont continuer dans le même sens. Dans l'immédiat, il nous appartient, en tant que signataires de ce manifeste, de rendre compte de notre discussion, de l'élargir et d'élargir le champ des signataires.

Elsa Forey : Mais qu'est-ce qui pourra faire fléchir le gouvernement ? On a tous cette question en tête.

Jacques Gaillard : La peur de tout perdre, comme pour tout autre gouvernement.

Pierre Guenancia : La peur de ne pas être réélus, par exemple...

Dominique Gros : Tout changement véritable est le produit d'une mobilisation collective, et non pas d'un discours qu'on pourrait glisser à telle oreille bienveillante parmi les gouvernants.

Alain Bony : Ne négligez pas les obstacles que rencontrent les enseignants dans leur opposition à la réforme. La volonté est entravée.

Jacques Gaillard : Sur la réforme du collège, Vallaud-Belkacem a fait comme Valls avec le 49-3, elle a publié le décret le lendemain de la première manifestation du 19 mai. La loi Peillon de refondation est passée avec l'appui de toute la gauche moins quelques abstentions. Les décrets qui ont suivi en découlent tous et les déclinent. Des syndicats liés au PS ont été pour ; d'autres - mollement hostiles à la refondation - ont été un peu plus fermement contre la réforme du collège. La question à laquelle les enseignants sont confrontés, c'est comment faire pour que la position de la majorité soit écoutée !

Marie France Villaume : L'écrasante majorité des signataires est composée d'enseignants. Mais les parents, au-delà des organisations de parents, veulent aussi que l'école instruisse leurs enfants.

Dominique Gros : Le 27 février, une conférence nationale des élus s'est tenue à Chenove. Il en est sorti la formation d'un Conseil National de la Résistance des Communes et des départements. Certains élus ayant signé peuvent aussi être d'accord avec le manifeste sur l'école. Il faut aussi le présenter aux élus municipaux qui ont la charge de l'entretien des écoles et subissent la baisse des dotations d'Etat.

En conclusion, il est décidé de rendre public le compte-rendu de cette discussion et de la porter à la connaissance des 42 premiers signataires en Côte d'Or.

Pierre Guenancia suggère de réunir à l'université de Bourgogne quelques collègues de diverses disciplines universitaires pour dire précisément en quoi consiste le socle disciplinaire sur lequel doit reposer l'instruction publique, comme devoir d'un gouvernement républicain.



L'école « bienveillante »

Aux multiples réformes qui démolissent notre système d'enseignement (rythmes scolaires, collège 2016 ...) s'ajoutent d'autres « méthodes » préconisées par l'institution, plus insidieuses mais tout aussi dévastatrices. En particulier depuis que la « Refondation » est en marche, on nous rebat les oreilles de « l'école bienveillante ».

Première remarque : les enseignants retraités ou ceux qui ont une relative ancienneté, qui se sont attachés pendant toute leur vie professionnelle à transmettre des connaissances à leurs élèves, auraient-ils oeuvré sans le savoir à « l'école malveillante » ? « L'école bienveillante » place « l'enfant » au centre du système, et elle est sommée de s'adapter à ses éventuelles « difficultés de comportement », en clair aux multiples perturbations induites par ledit comportement. L'académie de Dijon, à la pointe, a d'ailleurs publié un guide pratique de 80 pages intitulé « Aider et accompagner les élèves en difficulté de comportement ».

Bien sûr, ces problèmes ne tombent pas du ciel, il n'est pas inutile de tenter d'en comprendre les origines et chaque professeur a à cœur d'y remédier afin que ses cours se déroulent dans le climat le plus serein possible.

Cependant, outre les conditions sociales et/ou familiales très difficiles de certains élèves qui peuvent être à l'origine de comportements « inappropriés » comme on dit maintenant pudiquement, on évite soigneusement de se poser la question des causes liées à l'institution : combien d'élèves se trouvent dans des classes où ils ne comprennent rien parce qu'il faut désormais passer automatiquement dans la classe supérieure, quel que soit le niveau des acquis ? Les RASED, les redoublements, les effectifs réduits, la médecine scolaire..., tout cela coûte bien trop cher ! Le résultat en est que les différences de niveau entre les élèves sont telles que de plus en plus de classes, notamment en collège, sont ingérables.

Les professeurs sont invités à aider, comprendre et accompagner les élèves en difficulté de comportement et à « *adapter leur pratique pédagogique et éducative* » en conséquence. Il faut « individualiser » l'enseignement, ce qui est bien facile dans des classes de 30 ! Il ne saurait être question de « sanctionner » des faits inadmissibles, tout au plus peut-il être question de « punition éducative », mais « *si l'enseignant décide de punir l'élève, il doit expliquer les modalités de la punition à la fin du cours. La punition doit être expliquée et acceptée par l'élève.* »

La seule « sanction » envisagée dans le guide dijonnais est la mesure dite de « responsabilisation » qui consiste pour l'élève à participer à des « *activités de solidarité, de formation ou liées à la culture ainsi qu'à l'exécution d'un travail à des fins éducatives* » avec des associations partenaires de l'école.

Il découle de cette situation un sentiment d'impunité (justifié) de la part des auteurs de troubles, qui, dans certains établissements, peuvent à volonté « pourrir les cours », voire insulter les professeurs, sans que cela prêche vraiment à conséquence. En revanche, le professeur, lui, n'a pas le droit à l'erreur. Malheur à lui si, excédé, il profère un mot de trop. Les élèves savent qu'ils peuvent facilement le traîner en justice, sans motif valable, pour une broutille (des faits divers récents, notamment dans notre département, l'ont amplement démontré). Quand des élèves de sixième se permettent de dire au professeur : « *Vous n'avez pas le droit de...* » ou « *On est mineurs, il ne peut rien nous arriver* », on comprend l'ampleur du problème.

Bref, au fil des ans on a retiré tout pouvoir au professeur, tout en le rendant responsable et coupable de ne pas savoir tenir sa classe lorsque celle-ci se trouve perturbée par quelques individus. Il est de plus en plus souvent amené à se justifier, à « négocier », y compris sur le travail et les notes (quand il y en a encore) qu'il donne aux élèves. Il doit aussi subir les remontrances de sa hiérarchie si ses notes ou évaluations sont trop basses. Et lorsque les élèves perturbateurs trouvent un appui auprès de cette dernière contre le professeur, ce qui n'est pas rare, cela engendre pour ce dernier une situation insupportable de souffrance au travail et cela crée un climat délétère dans l'établissement. Les dégâts pour la classe ne sont pas moins grands puisqu'il n'est pas possible d'acquérir des connaissances dans un tel climat. Il en résulte aussi une fuite des élèves qui le peuvent vers d'autres établissements, notamment vers le privé.

Cette situation ne date pas de 2012, même si elle ne fait que s'accroître depuis la « Refondation ». Il me semble qu'on ne peut la dissocier des dizaines de milliers de suppressions de postes qui ont eu lieu, de la volonté des gouvernements successifs de casser l'école publique comme lieu de transmission des connaissances. Pour parvenir à cet objectif, il faut fragiliser, « casser » les profs. L'école dite « bienveillante » ne l'est ni pour les professeurs, ni pour les élèves. C'est une monstrueuse escroquerie.

Edith Danry, professeur de lettres retraitée.

POUR LE RENVOI DES SIGNATURES ET TOUTE CORRESPONDANCE :

Sur la Côte d'Or : estelle.dorier@gmail.com

Nationalement : manifestecole@gmail.com



Défendre les lycées professionnels et leurs diplômes, c'est défendre les conventions collectives

Les 30 ans de la création du Baccalauréat Professionnel ont été l'occasion d'une multitude de contributions, de la ministre à la foule des « spécialistes » en tout genre mis en avant par les médias à chaque commémoration.

On a eu droit aux pessimistes : « *l'orientation en lycée professionnel reste souvent le signe d'un échec* », « *cet enseignement est mal aimé* », aux optimistes telle la ministre qui vante les campus des métiers et des qualifications qui ont « *été dépassés par le succès* ».

Avant d'aborder la situation de l'enseignement professionnel aujourd'hui et les mesures qui sont prises à son sujet par le gouvernement, il est nécessaire de faire un petit retour en arrière et citer quelques chiffres officiels issus de la revue de statistiques du ministère de l'Education nationale :

- **Les lycées professionnels (LP)** sont passés de 1 353 en 1980 à 901 en 2014 : - 452 LP !
- **Le nombre de classes de lycées professionnels** est passé de 24 041 en 1995 à 21 030 en 2014 : - 3 011 classes !
- **Le nombre d'élèves scolarisés en lycées professionnels** est passé de 572 800 en 1995 à 522 200 en 2014 : - 50 600 élèves !
- Enfin, **le nombre de professeurs de lycée professionnel** est passé de 62 537 en 2000 à 57 597 en 2014 : soit 4 940 professeurs de moins !

Par-delà les discours, ces chiffres sont sans appel. Tous les gouvernements qui se sont succédé ces 40 dernières années ont tous contribué à diminuer la place de l'enseignement professionnel initial public délivré par les lycées professionnels.

Un deuxième retour en arrière est aussi nécessaire. Peut-on parler des lycées professionnels, de leur situation, de leur avenir, sans aborder ce pourquoi ils ont été construits ? Trois dates sont incontournables pour comprendre leur rôle :

- **1936**, la grève générale de mai et juin arrache, entre autres, les conventions collectives nationales (ce que le projet El Khomri veut remettre aujourd'hui en cause avec l'inversion de la hiérarchie des normes),
- **1947**, pour former une main d'œuvre qualifiée d'ouvriers et d'employés, des établissements spécifiques, les centres d'apprentissage, sont créés (ils deviendront CET (collèges d'enseignement technique) puis LEP (lycées d'enseignement professionnel) et aujourd'hui LP (lycées professionnels). Ils échappent au patronat et sont placés sous la responsabilité de l'Education nationale. Leurs enseignants deviennent fonctionnaires d'Etat dans un corps spécifique,
- **1953**, les CAP jusque-là éparpillés en CAP locaux, communaux, départementaux... deviennent des diplômes nationaux pour être intégrés dans les grilles de classification des conventions collectives nationales.

Pour le patronat et les gouvernements qui l'ont représenté ou qui ont plié devant lui, que la formation aux qualifications ouvrières (et par extension à celles de l'ensemble des salariés) échappe aux employeurs, qu'elle débouche sur un diplôme national reconnu dans les conventions collectives et les statuts a toujours été insupportable. Depuis 1947, l'histoire de l'enseignement professionnel public est l'histoire d'une permanente quadruple remise en cause.

Remise en cause des conventions collectives et en particulier de la reconnaissance des diplômes professionnels dans les grilles de classification :

Le Manifeste pour la reconquête d'une école qui instruit a eu raison de le souligner. Des grilles de type Parodi (du nom de l'ingénieur qui les créa à la Libération d'abord pour les métiers de la métallurgie) qui reconnaissent explicitement les diplômes et positionnaient leur détenteur dans les grilles aux grilles dites « à critères classants » d'aujourd'hui où le diplôme n'est plus qu'un élément de la classification parmi des dizaines d'autres, le patronat n'a eu de cesse, dans un objectif de baisse du coût du travail, que de marginaliser la reconnaissance de la qualification

Remise en cause des diplômes professionnels nationaux, en particulier de leur incontestable valeur et de leur caractère national :

Là aussi, il s'agit d'une exigence du patronat. En 1998, à son colloque de Deauville, le CNPF (ancêtre du MEDEF) lançait une offensive contre les diplômes, jamais démentie depuis, au nom de la logique des « compétences ». Pour le patronat, la « compétence », notion vague et parcellaire à l'opposé du diplôme qui sanctionne une formation complète, ne peut s'acquérir et se vérifier selon lui qu'en situation de travail. Les lieux de formation professionnelle ne sont donc pas nécessaires, en particulier les lycées professionnels dépendant de l'Education nationale. Il s'agit là de l'application du mémorandum de 2000 de l'Union européenne sur la formation tout au long de la vie qui voue aux gémonies la formation « formelle » délivrée dans les établissements d'enseignement (les rapports entre l'Union européenne et l'ensemble des attaques des gouvernements français contre l'enseignement professionnel mériteraient à eux seuls une contribution dans le débat qui s'ouvre avec le Manifeste !). Diminution du temps de formation, mise en cause des examens terminaux par le contrôle en cours de formation, baisse des exigences demandées, introduction des « compétences »... tout est fait pour remettre en cause le caractère incontestable de la formation donc des diplômes délivrés. Le transfert de la responsabilité de la formation professionnelle aux régions prépare une remise en cause radicale de leur valeur nationale au nom de la logique des « territoires » (« au cœur des territoires » dit la ministre).

Remise en cause de la spécificité des lycées professionnels :

Là aussi, il s'agit d'une politique qui n'est pas nouvelle. Du lycée polyvalent de Jack Lang au début des années 1990, aux campus des métiers et des qualifications de Vincent Peillon et Najat Valaud Belkacem depuis 2013 en passant par les lycées des métiers de Claude Allègre et Jean-Luc Mélenchon au début des années 2000, la logique de toutes ces réformes a été de marginaliser la formation professionnelle initiale, les lycées professionnels dans des ensembles plus vastes (avec les lycées généraux et technologiques, l'apprentissage, l'enseignement supérieur...) où les formations qu'ils délivrent se réduisent peu à peu et dans certains cas disparaissent. Au nom de la mixité des publics et des parcours, la spécificité des lycées professionnels disparaît. L'introduction de plus en plus massive de l'apprentissage organisée par la ministre au sein des lycées professionnels est en train peu à peu d'en changer la nature. De même les modifications récentes de la répartition de la taxe d'apprentissage, la source essentielle de financement des moyens matériels de lycées professionnels, aura pour conséquence d'assécher encore un peu plus les ressources de l'enseignement professionnel public.

Et remise en cause de la spécificité du corps de fonctionnaires d'Etat de leurs enseignants, les professeurs de lycée professionnel (PLP) :

L'existence d'un corps spécifique de professeurs de lycée professionnel qualifiés, fonctionnaires d'Etat, avec un statut particulier qui leur garantit un horaire hebdomadaire dans leur discipline de recrutement est un obstacle de taille pour ceux qui veulent transformer l'acquisition d'une véritable qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme par l'obtention de vagues compétences dont le patronat serait le seul juge. Ainsi par exemple la généralisation de la transformation des lycées professionnels en CFA (Centre de Formation des Apprentis) se heurte à l'obligation de res-

pecter l'année scolaire pour les PLP... Les transformer en animateurs pour publics divers et variés se heurte à leur obligation d'enseigner dans la discipline dans laquelle ils sont qualifiés... C'est pourquoi les attaques contre leur statut sont nombreuses bien que souvent insidieuses.

Il ressort de ce qui précède que la défense des lycées professionnels doit être l'affaire de tout le mouvement ouvrier, syndicats de leurs personnels bien entendu mais aussi fédérations et confédérations ouvrières tant l'enseignement professionnel est indissolublement lié aux qualifications ouvrières donc aux conventions collectives. Ce qui nécessite des revendications claires :

Maintien des lycées professionnels comme établissements spécifiques avec les moyens nécessaires pour fonctionner, avec tous leurs personnels tant de direction que d'éducation, de surveillance et d'enseignement,

Maintien du corps spécifique des professeurs de lycée professionnel ; défense de leur statut spécifique de fonctionnaires d'Etat,

Non aux compétences, oui aux diplômes nationaux délivrés après examen terminal anonyme, non au contrôle en cours de formation,

Maintien et défense de toutes les conventions collectives. Reconnaissance de tous les diplômes professionnels dans les grilles de classification.

Ces revendications sont contradictoires avec les lois que les gouvernements successifs ont promulguées en application le plus souvent de directives européennes, ce qui implique de combattre pour leur abrogation, en particulier pour les plus récentes d'entre elles la loi Peillon dite de « refondation de l'école » et les lois de décentralisation. C'est ainsi que la reconquête d'une école qui instruit intègre totalement le combat pour la défense de l'enseignement professionnel public et participe du combat pour le retrait du projet de loi El Khomri qui signerait la fin du respect des conventions collectives.

Claude Charmont



MANIFESTE POUR LA RECONQUETE D'UNE ECOLE QUI INSTRUISE CONTRIBUTION SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, BIATSS, étudiants, nous avons signé ce Manifeste car l'enjeu est le même de la maternelle à l'Université.

Chacun peut constater, aujourd'hui, les ravages causés par une perte de légitimité du savoir et des connaissances. Au nom d'une prétendue professionnalisation, l'enseignement des disciplines fondamentales s'amenuise progressivement. L'héritage des Lumières, fondement de la liberté de la pensée et socle de la philosophie et de la science, recule au bénéfice d'idées simplificatrices véhiculées par des programmes utilitaristes. La gestion des sentiments substituée à l'interrogation avisée, les antinomies factices relayées par les médias, sont autant d'obstacles à la réflexion et au débat. Et surtout, sur le plan universitaire, les paramètres économiques, en particulier le souci de la compétitivité des entreprises tend à peser de plus en plus lourd.

En quoi la « reconquête » d'une école qui instruit est-elle aujourd'hui nécessaire ?

L'Union européenne n'est pas l'Europe des Lumières, c'est l'Europe de la « concurrence libre et non faussée ». Le processus de Bologne tourne le dos à la transmission des connaissances, facteur de développement du sens critique et d'émancipation de l'individu. Ironie de l'Histoire, c'est à la Sorbonne que ce « processus » fut lancé, en 1998, par le ministre Claude Allègre. Ce « processus », repris un an plus tard par tous les ministres de l'éducation et de l'enseignement supérieur de l'Union européenne, a débouché notamment sur le LMD (licence-master-doctorat) et les crédits (ECTS), système qui petit à petit mine les diplômes universitaires nationaux et les disciplines auxquelles ils sont liés. Il a conduit aux lois LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités) puis à une recherche et à un enseignement qui ont besoin, pour exister, de « fonds propres », et se trouvent donc sous la tutelle de Véolia, Total, Bouygues ou Axa.

Il faut aujourd'hui revenir à une Université dont le rôle primordial est la production et la transmission des connaissances, facteur essentiel d'émancipation. Mais une réflexion sur l'avenir de l'Université suppose une vision d'ensemble du système d'enseignement. Il y a urgence, en effet, à renouer avec le « principe d'élémentarité » tel que défini par Condorcet, principe consistant à transposer les savoirs savants en savoirs enseignables, à les « élémenter ». Dans ce processus de transposition, le rôle des universitaires, des chercheurs est essentiel.

Qu'une université performante suppose un enseignement élémentaire et secondaire efficace nous semble une évidence. Mais, à l'inverse, un premier et un second degrés de qualité requièrent une université capable de contribuer efficacement à la production, à la transmission et à « l'élémentation » des savoirs. Le mot d'ordre de « reconquête d'une école qui instruit » concerne donc tous les niveaux, de la maternelle à l'université. Cette formule, « De la maternelle à l'Université » n'est ni formelle ni incongrue. Il en va, en effet, de la mission fondamentale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ce qui pose cette double question qui concerne directement les universitaires: au terme d'un demi-siècle de contre-réformes, l'école publique est-elle encore « élémentaire »? En d'autres termes, transmet-elle toujours des savoirs », structurés par les programmes solides et cohérents? Et au-delà : qu'est-ce qu'une instruction républicaine ?

Le combat pour l'émancipation individuelle des citoyens, éclairés par le savoir, est inséparable du combat pour l'émancipation collective intimement liée aux progrès de la société. L'un et l'autre s'incarnent notamment dans l'obtention de qualifications reconnues au plus haut niveau possible, tenant compte des aptitudes de chaque étudiant et visant l'obtention d'un emploi assorti de garanties collectives (code du travail, conventions collectives, statut de la Fonction publique). Or, au nom de « la formation tout au long de la vie » et du « parcours individuel », la politique de l'UE oppose, à de solides connaissances et aux qualifications acquises et reconnues, l'exigence d'« employabilité » et d'adaptation permanente des

travailleurs, par l'individualisation, aux contingences économiques, ceci dans un contexte de crise du capitalisme, génératrice de chômage, de précarité et de misère. Dans le domaine de l'enseignement, ces notions d'« adaptabilité » et d'« employabilité » ont un corollaire : l'investissement croissant des institutions éducatives par la politique, au sens le plus réducteur.

Préserver l'indépendance de l'enseignement et de la recherche

La remise en cause des statuts de l'enseignant-chercheur et du chercheur, des diplômes nationaux et des établissements de l'ESR (l'enseignement supérieur et la recherche), conséquence de l'autonomie des Universités dans le cadre des COMUE (communauté d'universités et établissements), vise précisément à subordonner les contenus d'enseignement aux intérêts immédiats du Capital, à les réduire à la seule acquisition de «compétences» au service de l'entreprise. D'où des discours et le lancement de programmes utilitaristes qui s'opposent frontalement à l'indépendance de la pensée.

D'où l'introduction par la loi de refondation de l'école du dispositif « Bac-3/Bac+3 » qui vise à faire sauter le « verrou » du Baccalauréat, pierre angulaire de tout le système éducatif en France. Le Bac est en effet tout à la fois diplôme national reconnu sanctionnant la fin des études secondaires et premier grade universitaire. Basé sur des programmes nationaux, le bac s'oppose aux « parcours individuels » de la « formation tout au long de la vie » et au « socle de compétences et de connaissances » inventé par l'Union européenne.

Acquisition des connaissances et statuts de la fonction publique sont indissociables. Sans l'indépendance de l'enseignement et de la recherche, sans un statut de fonctionnaire d'État garantissant l'indépendance des enseignants-chercheurs et des chercheurs, sans la libre confrontation des connaissances dans des milieux scientifiques constitués de pairs (publications dans des revues, manifestations scientifiques), les savoirs produits et les diplômes nationaux les accréditant ne peuvent qu'être soumis, en dernière analyse, au patronat, avec une logique marchande et financière de rentabilité et de retour sur investissement.

C'est précisément ce qui caractérise les COMUE dans les instances desquelles enseignants-chercheurs et chercheurs sont largement minoritaires par rapport aux acteurs politiques et au patronat. La collégialité qui était au cœur de l'Université est remise en cause par la territorialisation de l'ESR.

Chacun peut aujourd'hui mesurer les effets dévastateurs des politiques conduites au cours des deux derniers quinquennats. L'austérité imposée par le pacte budgétaire européen (pacte de stabilité, traité sur stabilité, la coordination et la gouvernance) frappe de plein fouet les universités françaises : gels de postes, baisses des dotations, fermetures de filières, dégradation des conditions de travail des collègues et des étudiants...

François Hollande et ses gouvernements ont maintenu la loi LRU 1 de Sarkozy-Pécresse promulguée en 2007. En 2013, avec la loi LRU 2 de Geneviève Fioraso, ils ont renforcé l'autonomie des universités. En imposant leur regroupement dans le cadre des COMUE, ils œuvrent à leur « territorialisation ».

Le cas de l'université de Montpellier III est emblématique de la situation dramatique dans laquelle se retrouvent les universités. En février 2012, sa présidente, Anne Fraïsse, adressait au candidat Hollande, une lettre dans laquelle elle exprimait sa « surprise » et sa « colère devant les orientations » annoncées. Elle ajoutait, le 6 novembre 2012, que le système « crée des injustices et des déséquilibres et surtout [qu'] il remplace des financements récurrents destinés à assurer les missions fondamentales des universités par des appels à projet épuisants et réducteurs ». Quelques mois plus tard, après avoir menacé de « fermer le site de Béziers pour compenser l'absence de financements suffisants par l'État », elle a introduit « un système de quotas qui favorise d'abord les étudiants de l'académie puis les sélectionne selon leurs vœux sur admission-post bac avant enfin, s'il y a trop de candidats par rapport à nos places, de passer au tirage au sort ».

Les universités, étranglées par la loi Fioraso, voient ainsi leurs présidents conduits à faire des « choix » dramatiques qui se traduisent par des mesures drastiques contre les enseignants, contre les Biatss, contre

les formations, contre les étudiants... Au total : des mesures mettant en péril une institution traditionnellement porteuse de culture et de civilisation.

Le monde scientifique dans son ensemble est touché par la diminution des crédits. Ces restrictions frappent avec une acuité particulière les chercheurs dont les travaux ne sont pas appréciés à leur juste valeur par les comités de sélection des appels à projets financés, soit en raison d'une limitation des enveloppes budgétaires, soit parce que jugés « hors mode », pour reprendre les propos mêmes de l'Académie des sciences laquelle concluait (décembre 2015) en rappelant qu' « *une recherche de haut niveau est le meilleur espoir du redressement de notre économie* ». Tout récemment, la décision présidentielle d'annuler, le 30 mai 2016, une partie des coupes budgétaires, après l'intervention de sept prix Nobel et d'un médaillé Fields, ne saurait masquer que demeure une annulation de crédits de 122 millions d'euros dans l'enseignement supérieur et vie étudiante et de 61 millions dans la recherche.

Les enseignants et enseignants-chercheurs manquent cruellement de moyens pour enseigner et conduire leurs recherches. Les jeunes enseignants sont livrés à eux-mêmes et doivent exercer dans des conditions insupportables (surcharge de travail, bureaucratisation et évaluation permanente). A cela s'ajoutent les effets à long terme des contre-réformes qui, du primaire au lycée, ont dévasté, en amont, l'ensemble du système scolaire.

Ces contre-réformes ont été, à tous les niveaux, accompagnées ou initiées par des pédagogistes complices des restrictions budgétaires. Dans le supérieur, les méfaits du pédagogisme s'articulent avec la surestimation des TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) et la mise en place tous azimuts de formations par alternance en vue de la quête de fonds propres. En outre, le pédagogisme sert bien souvent à masquer la chute des résultats.

Le couronnement d'un demi-siècle de contre-réformes

Il n'est pas exagéré de dire que les mesures qui frappent aujourd'hui les universités sont le couronnement d'un demi-siècle de contre-réformes de l'enseignement élémentaire puis du collège et du lycée. Contre-réformes rendues possibles par le seul consensus des forces politiques de droite et de « gauche ». La catastrophe, programmée dès le colloque d'Amiens (mars 1968) puis méthodiquement mise en œuvre par les gouvernements successifs s'est accélérée et amplifiée sous la pression de la mondialisation et de l'Union européenne. Depuis 1998, tous les gouvernements se sont donné pour objectif de mettre en œuvre le processus de Bologne de rapprochement des systèmes d'enseignement supérieurs européens qui a conduit à la création, en 2010, d'un « *espace compétitif* » à l'échelle mondialisée de « *l'économie de la connaissance* » : l'Espace européen de l'enseignement supérieur, constitué de 47 Etats. En juillet 2012, parallèlement à la conférence « pour la refondation de l'école », François Hollande a ouvert les « assises de l'enseignement supérieur et de la recherche » qui ont débouché, finalement, sur...la loi Fioraso. Quand cette loi fut mise en œuvre, le désastre s'opéra via « *la bonne gouvernance de l'autonomie* ». En clair : un accompagnement qui s'est traduit par un renforcement de la direction et de la gestion des universités, en contradiction avec l'indépendance statutaire des enseignants-chercheurs. Ce changement a été, selon les termes du rapport de la Cour des comptes de 2005, imposé sous couvert « *d'efficience et d'efficacité* » (« efficience » étant un anglicisme signifiant « *produire le maximum de résultats avec le minimum de moyens* »), afin de « *permettre à l'université de faire face aux défis posés par la concurrence internationale accrue entre universités* ».

L'UE et le patronat européen sont associés pour livrer la jeunesse à l'exploitation capitaliste

L'acteur principal du processus de Bologne est la « Table ronde des industriels européens des industriels » [ERT – European Round Table of Industrialists). C'est le lobby industriel européen le plus puissant auprès

de la commission européenne, qui écrit, entre autres, des rapports ayant une grande influence. Créé en 1983, l'ERT comprend 47 des plus grandes firmes européennes : Total, Elf, Carrefour... Le remplacement de la notion de « connaissances » dans le langage européen par celle de « compétences » s'enracine dans un rapport que l'ERT écrit en 1989 et qui s'appelle « *Education et compétences en Europe* » : « *L'éducation et la formation sont considérés comme des investissements stratégiques vitaux pour la réussite future de l'entreprise. Les enseignants n'ont qu'une compréhension insuffisante de l'environnement économique des affaires et de la notion de profit. Ainsi il s'agira de valoriser l'enseignement à distance...* ». En 1991, un nouveau rapport de l'ERT met les points sur les i : « *Une université ouverte est une entreprise industrielle et l'enseignement à distance est une industrie nouvelle* ».

Tout un programme qui trouvera son début de mise en œuvre avec la publication de la LRU1 de Sarkozy-Pécresse en 2007 (après l'échec de l'avant de projet de loi Chirac-Ferry « relatif aux libertés des universités » que la résistance des personnels, des étudiants et de leurs syndicats avaient fait avorter en 2003) !

Dans un rapport daté de mars 2013, « Les priorités de l'ERT pour le marché du travail et des réformes éducatives » on peut lire : « *L'éducation et la formation sont des investissements qui doivent augmenter la productivité et améliorer la compétitivité de l'Europe et de ses Etats membres... Des réformes sérieuses sont nécessaires... Il est indispensable que les organisations (sic !) chargées de l'éducation et de la formation intègrent dans leurs structures de gouvernance et dans le développement de leurs programmes des représentants du monde des affaires* ». Un an plus tard, la loi LRU2 Hollande-Fioraso mettant en œuvre cette « *priorité* » patronale était adoptée...

Il est temps de les arrêter !

Il y a urgence à mettre un terme à ce processus destructeur, à donner un coup d'arrêt à la privatisation, à la tutelle du patronat et des régions, à abroger les lois Pécresse et Fioraso.

Hervé Chuberre, docteur en traitement du signal, professeur agrégé de physique,

Donna Kesselman, Professeur à l'université Paris-Est Créteil,

Rémy Janneau, ancien professeur à l'IUFM (aujourd'hui ESPE) de Basse-Normandie (retraité),

Ivan Labaye, maître de Conférence en Physique des Matériaux, Université du Maine,

Christian Inguère, professeur agrégé de génie mécanique, IUT du Mans,

Dominique Gros, juriste universitaire (retraité).



875 signataires du manifeste.

331 nouveaux signataires (en complément des 544 premiers signataires publiés dans le bulletin n°1) :

Achille Quentin, étudiant (75) ; Achille Guemas Michalène, APHP Kremlin Bicêtre (75) ; Achour Josiane, psychologue psychanalyste (75) ; Afiri Abdelhamid, PLP (92) ; Alassimone Annie, enseignante retraitée (75) ; Alif Francis, CPE (57) ; Alliot Suzanne, professeur d'espagnol (75) ; Ammerich Marc, inspecteur nucléaire au commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, maître de conférence (92) ; Amoussou Mélaïne, (75) ; Amoussou Nicolas, étudiant (75) ; Andrieu Catherine, (34) ; Andrieu Annie, enseignante retraitée (33) ; Angrus Roméo, mo APHP Kremlin Bicêtre (94) ; Arnaud Marie, professeur de lettres (21) ; Auguste Michel, professeur d'informatique et de gestion (21) ; Aupetit Dimitri, (21) ; Aziza Liliane, retraitée (assurances) (75) ; Azor Thierry, m. ouvrier (45) ; Bada Alain, DDEN Gigean (34) ; Bah Jean, agent administratif faculté des chênes Cergy pontoise (95) ; Balland Vincent, étudiant (21) ; Bangratz Emilie, professeur de Mathématiques (93) ; Barbe Marianne, parent d'élève (26) ; Barbe Françoise, conservatrice de musée (75) ; Barnier Catherine, enseignante retraitée, syndicaliste (13) ; Barthez Bénédicte, formatrice en soins infirmiers (34) ; Barthez Bénédicte, formatrice en soins infirmiers (34) ; Basset Jacques, enseignant syndicaliste 1er degré (74) ; Bavage Victoria, parent d'élève (78) ; Bazulla Tami, Kremlin Bicêtre (94) ; Beauvoir Sylvain, professeur de mathématiques (42) ; Belmonte Fabien, photographe (4) ; Ben Najim Abdesselam, enseignant (78) ; Benkhaled Mohamed, enseignant (95) ; Beraud Lydie, institutrice retraitée, DDEN (4) ; Berthet Hervé, (42) ; Berthon Gisèle, instituteur retraité (21) ; Bintein Céline, professeur de lettres (13) ; Bismuth Simone, professeure de lettres modernes (78) ; Blayo Cécile, professeur des écoles (78) ; Bledowski Aude, conseillère principale d'éducation (76) ; Blondel Véronique, professeur des écoles (76) ; Boibessot Dimitri, parent d'élève (75) ; Boldrini Nathalie, responsable parent d'élève (78) ; Bonnerue Cécile, professeur des écoles (34) ; Bonnet Arlette, travailleuse sociale (90) ; Borges Joachim, professeur (78) ; Botto Graziella, parent d'élève (57) ; Bouffard Hervé, professeur des écoles (04) ; Bouillon Florence, directrice d'école (78) ; Bourdin Gérard, historien (61) ; Bourhis Laurent, professeur en CPGE (62) ; Bourne-Chastel Flora, intermittente du spectacle (75) ; Boussard Sabrina, parent d'élève (72) ; Bremond Michel, professeur agrégé d'EPS (13) ; Brousse Françoise, (11) ; Brousse Michel, citoyen (11) ; Broutin-Bartha Emmanuelle, professeur des écoles (4) ; Bruley Olivier, aide-soignant kremlin Bicêtre (94) ; Brussier Isabelle, (71) ; Brutesco Jean-Claude, professeur des écoles ZIL (93) ; Bultel Paule-France, professeur (76) ; Cabo Jean-Emmanuel, parent d'élève (75) ; Cadot Claude, (71) ; Cailleau Elise, AVS (93) ; Caron Christelle, présidente FCPE/ section de Talange (57) ; Carreta Daniel, professeur de philosophie (94) ; Castan Karin, professeur de lettres modernes (75) ; Cauquil Cindy, mère de famille (83) ; Chambon Mélanie, Enseignante (84) ; Charlet Anne, professeur de mathématiques (93) ; Chauveau Benoît, gérant d'entreprise (13) ; Chiki Fouzia, mère de famille, élue FCPE (93) ; Cilpa Viviane, kremlin Bicêtre (94) ; Ciril Igor, chercheur universitaire (75) ; Claudel Corinne, professeur d'Histoire-Géographie (54) ; Clement Virginie, directrice d'école (95) ; Colbus Virginie, professeur de SVT (57) ; Combes Jean Philippe, professeur d'histoire-géographie (13) ; Connan Pascal, professeur des écoles (32) ; Cosme Isabelle, professeur des écoles (76) ; Costa Simon, libre penseur (13) ; Courreges Daniel, professeur des écoles (95) ; Courtray François, professeur des écoles Marseille (13) ; Cruel Madeleine, institutrice en maternelle (83) ; Cuenot Alain, historien (95) ; Czajka Teresa, parent d'élève (93) ; Dandel Nathalie, professeur des écoles (75) ; Danelon Elda, retraitée ouvrière (74) ; Das Neves Carlos, MO chauffagiste (94) ; Debelair Anne-Marie, professeur retraité (95) ; Debuire Didier, professeur des écoles (95) ; Delamotte Martine, (76) ; Delattre Michel, DDEN (59) ; Delfosse Aude, professeur de maths (94) ; Demagny Doris, professeur de lettres classiques (57) ; Denizo Alain, syndicaliste (75) ; Denizot Colette, (71) ; Denoeu Christine, enseignante retraitée (62) ; Desbonnis Didier, agent hospitalier Kremlin-Bicêtre (94) ; Diderich Yolande, professeur des écoles (76) ; Djoshkounian Maryvone, retraitée (78) ; Domergny Gilles, PE (78) ; Donne Nicole, directrice de centre d'information et d'orientation (59) ; Dory Franck, professeur d'histoire-géographie (66) ; Dralet Fanny, professeur certifiée (93) ; Drouhin Marie Anne, sans emploi (21) ; Ducros Véronique, directrice d'école (62) ; Dumont Pascal, professeur (21) ; Dumont Jean-Pierre, professeur retraité (62) ; Dupin Inès, professeur de lettres modernes, syndicaliste (34) ; Dupuy Brigitte, éducatrice Bouches du Rhône (13) ; Dupuy Anne, (57) ; Dupuy-Marie Roselyne, professeure (21) ; Duriaus Alain, (71) ; Dutoit Jean-Gérard, enseignant (4) ; El Alami Karim, assistant d'éducation (93) ; El Barahoui Said, professeur de collège vacataire (93) ; Encrenaz-Pernol Claude, professeur d'allemand retraité (74) ; Enderle Cécile, professeur des écoles, syndicaliste (4) ; Euzet Marie-Françoise, professeur d'anglais (34) ; Eychenne François, professeur de mathématiques, syndicaliste (54) ; Faroux Juliette, professeur des écoles (93) ; Fatoux Isabelle, professeur des écoles retraitée (62) ; Faury Stéphanie, représentante parent d'élèves (89) ; Ferber Francine, professeur de SVT (57) ; Fonte Christophe, recherche

(54) ; Fortin Josiane, APHP Kremlin Bicêtre (94) ; Frantz Evelyne, professeur allemand retraité (75) ; Frantz Evelyne, enseignante retraitée (75) ; Furlan Sylvie, PE syndicaliste (32) ; Gadir Latifa, adjointe technique de laboratoire, syndicaliste (75) ; Gageot Françoise, professeur des écoles (22) ; Gagliano Calogero, AED (57) ; Galice Emmanuel, professeur d'anglais (34) ; Gallan Sylvie, professeur des écoles (34) ; Gallan Sylvie, professeur des écoles (34) ; Gani Janine, syndicaliste santé (78) ; Gaudebout Jean Claude, Alsthom, doctorant (93) ; Gaudencio Gwenaelle, parente d'élève, secrétaire médicale (72) ; Gaudillère Sandra, (71) ; Gay Isabelle, professeur des écoles (57) ; Genovesi Antoinette, retraitée (75) ; Genial Pauline, professeure d'anglais (93) ; Gerber Anne, attachée de conservation du patrimoine (59) ; Gerber Françoise, conseillère d'orientation psychologue (59) ; Gerin-Mombrun Yves, directeur école maternelle (38) ; Gierlowski Danièle, enseignante et parente (57) ; Gilbert Bernard, syndicaliste CNRS (13) ; Gillard Alain, syndicaliste postier retraité (34) ; Gindrey François, enseignant (21) ; Glynatsis Lucie, professeur des écoles (13) ; Gmeiner Isabelle, professeur d'Histoire-Géographie (33) ; Godefroy Carole, AVS (62) ; Goyat-Barbotin Agnès, professeur (22) ; Grancher Magali, professeur des écoles (76) ; Granier Jean-Michel, retraité éducation nationale (78) ; Gregoire Sébastien, agent pôle emploi (75) ; Grosbois Jacqueline, parent d élève (72) ; Groschang Irène, employée poste Marseille (13) ; Grypczynski Eric, professeur des écoles (57) ; Guerout Jean-Pierre, dépanneur (retraite) au GPMD (port: ex pad) (59) ; Guerrini Sandrine, employée municipale Marseille (13) ; Guillemaut Daniel, (71) ; Guillemet Alain, professeur (76) ; Guillot Dominique, syndicaliste (75) ; Guillou Pascale, Enseignante retraitée (22) ; Guyard Nicolas, professeur de philosophie (40) ; Halter Alexia, professeur de lettres (57) ; Hamani Maelle, professeur certifiée (93) ; Haribou Amina, ATSEM, ville de Marseille (13) ; Hassani Maryam, PES (95) ; Henriques Marie, fonctionnaire (93) ; Hercend Delphine, Enseignante (56) ; Hervé-Branki Solange, Médecin retraitée (78) ; Huang Weiyi, parent d élève (78) ; Hugon Josette, professeur de lettres et d'histoire-géographie (43) ; Huhn Martine, enseignante retraitée (29) ; Huot Jean-Louis, professeur des écoles (62) ; Idoux Béatrice, professeur syndicaliste (54) ; Imbert Nathalie, PE, syndicaliste (78) ; Imbs Marie-Claire, enseignante et parent d'élève (57) ; Janis Françoise, aide-soignante Kremlin Bicêtre (46) ; Jankowski Marian, enseignant (33) ; Janny Nicolas, professeur de philosophie (75) ; Jorry Jean-Pierre, instituteur retraité (93) ; Jourdain Isabelle, professeur de Philosophie (59) ; Journo Laurie, Syndicaliste, professeur des écoles spécialisée (93) ; Juan Delphine, professeur des écoles (13) ; Juhel Nicole, retraitée éducation nationale (78) ; Kaboub Samya, professeure d'allemand (93) ; Kebir Aïcha, enseignante et parent d'élève (57) ; Kiavue Alain, bibliothécaire (92) ; Kraus Jutta, professeur d'allemand (57) ; Larrieu Jean-Yves, professeur de mathématiques (40) ; Lasne Colette, professeur (78) ; Lauge Patrick, syndicaliste enseignant (74) ; Launois Christine, PE (78) ; Marc de Le Bris, ancien directeur d'école, auteur de *"Et vos enfants ne sauront pas lire ..."* (Stock 2005) ; Le Cardinal Marie-Laurence, bibliothécaire syndicaliste (92) ; Le Corre Muriel, professeur des écoles (13) ; Le Gal Pierre, libre penseur, professeur de mathématiques (83) ; Leclerc Bruno, directeur d'école (75) ; Leclere Sandrine, professeur de Lettres Classiques (76) ; Lefebvre Josiane, professeur de bureautique informatique (93) ; Lefebvre Michel, professeur d'histoire-géo, syndicaliste (93) ; Lelieur Mickael, cheminot, parent d'élève, syndicaliste (2) ; Lenglet Hayet, enseignante (57) ; Leo-Noel Thérèse, retraitée (axa assurances) (75) ; Lesimple Baptiste, syndicaliste (75) ; Letournel Sylvaine, professeur de français (94) ; Levecque Anne-Catherine, professeur des écoles retraitée (57) ; Levillain Nadine, professeur des écoles (72) ; Lions Pascale, ATSEM, ville de Marseille (13) ; Lomas Fiorenza, professeur d'anglais (33) ; Lorette Valérie, PE maternelle (75) ; Loupias Anne, professeur des écoles, spécialisé option d (92) ; Machecourt Daina, (71) ; Macicaya Francine, aide-soignante kremlin Bicêtre (94) ; Malmond Vincent, professeur de philosophie (76) ; Malterre Jean François, PLP (17) ; Mardon Catherine, enseignante spécialisée retraitée (93) ; Margerie Corinne, AE (13) ; Marie Jean-Jacques, professeur de lettres classiques, syndicaliste, retraité (75) ; Martel Ludivine, professeur des écoles (13) ; Martin Nicolas, professeur des écoles (22) ; Mathlouthi Amel, professeur de lettres (76) ; Matonnier Catherine, retraitée de la sécurité sociale (72) ; Mazaleyrat Jean François, professeur d'histoire-géo (81) ; Mignot Clélia, professeur des écoles (13) ; Mijoule Alexandra, enseignante et syndicaliste (5) ; Mijoule Blaise, bibliothécaire (5) ; Mijoule Josette, enseignante retraitée syndicaliste (69) ; Mijoule Richard, enseignant retraité syndicaliste (69) ; Miller Hugues, syndicaliste territorial (57) ; Minary Christian, professeur d'anglais retraité, conseiller municipal (54) ; Misrahi Francine, professeur des écoles à paris 13 (75) ; Monciino David, parent d'élève (57) ; Monteil Clotilde, professeur des écoles (13) ; Mottier Stéphane, professeur des écoles, syndicaliste (22) ; Moulie Françoise, retraitée éducation nationale (78) ; Mouly Marie-Luce, retraitée (28) ; Mourouvin Sainte Croix, chef de chantier (21) ; Mouzou Rosalie, aide-soignante kremlin Bicêtre (94) ; Nana-Happy Georgina, enseignante (94) ; Neff Franck, professeur des écoles (13) ; Neim Nicole, enseignante retraitée (78) ; Neumann Valérie, parent d élève (57) ; Nicoud Nadine, professeur collège lettres modernes (74) ; Novelli Anick, correspondant MNH

(94) ; Olivier Emmanuelle, chercheur au CNRS (93) ; Pages Odile, professeur EPS (34) ; Pages Guy, viticulteur retraité (34) ; Pain Jean-Maurice, retraité éducation nationale (78) ; Paniandy Emilie, professeur des écoles (74) ; Patris Hubert, retraité (61) ; Pequignot Catherine, professeur (94) ; Perpete Claude, enseignante retraitée syndicaliste (8) ; Picald Stéphanie, enseignante Marseille (13) ; Pidoux Sylvain, professeur d'économie et gestion (21) ; Pierson Laurence, rééducatrice et formatrice en écriture, ancienne professeure des écoles de la ville de paris (93) ; Pietroni Suzanne, médecin et enseignante à la retraite (8) ; Pindheiro Hilario, syndicaliste (78) ; Ploncard Edmond, professeur des écoles (29) ; Pottier Claire, professeur certifié (44) ; Pottier Michel, journaliste honoraire (72) ; Pouyet Bertrand, retraité enseignement (8) ; Prioul Catherine, maîtresse maternelle (75) ; Privolt Grégoire, PE Lyon, syndicaliste (69) ; Quenton Martine, enseignante retraitée (95) ; Quercia Anne, professeur de mathématiques en classe préparatoire (21) ; Quinsac Sébastien, professeur de collège syndicaliste enseignant (74) ; Raulet Yvan, enseignant retraité syndicaliste (8) ; Reine-Prudent Cécile, aide-soignante kremlin Bicêtre (77) ; Remion Yohann, contractuel éducation nationale (57) ; Remodeau François, enseignant retraité (37) ; Remond Christine, professeur retraitée (94) ; Richard Astrid, professeur des écoles (76) ; Robert Patrick, syndicaliste enseignant (22) ; Rocca Marc, professeur des écoles (13) ; Rodriguez Mirelle, employée municipale Marseille (13) ; Rosier Catherine, syndicaliste (75) ; Rousel Bertrand, parent d élève (75) ; Rouviere Nadine, agent comptable LP (13) ; Roux Olivier, professeur d'économie et gestion (20) ; Saas Bernard, (71) ; Sarrazin Jennifer, assistant d'éducation (93) ; Schaefer Perrine, directrice d'école maternelle (78) ; Scotto Christelle, ATSEM (13) ; Seiler Anne-Marie, institutrice syndicaliste retraitée (34) ; Sekkat Laurence, professeur (62) ; Sella Marie, APHP kremlin Bicêtre (75) ; Serviere Antonin, professeur agrégé d'éducation musicale, professeur territorial d'enseignement artistique (6) ; Sewgobind Sabrina, assistante médico-administrative (91) ; Simonin Yves, (21) ; Sinniger Marc, PE EE Lacordaire (75) ; Sobiecki Paulette, parent d élève (57) ; Sole Christine, parent d élève (57) ; Subtil Christine, parent d'élève (77) ; Texier James, PLP maths sciences (86) ; Thiebaut-Jarry Martine, enseignante (38) ; Thomas Samuel, technicien informatique (91) ; Thorigny Florence, parent d'élève (95) ; Touitou Florence, enseignante (94) ; Touriber Patricia, directrice d'école (75) ; Tournier Claire, professeur d'histoire-géographie (57) ; Travers Amélie, conseillère d'orientation psychologue (93) ; Treillhou Françoise, enseignante retraitée (34) ; Truffy Martine, professeur de physiques-chimie (57) ; Vandenborre Eric, PE (13) ; Vangrevelynghé José, documentaliste retraité et syndicaliste (62) ; Variot Xavier, professeur de sciences physiques (21) ; Ventejoux André, instituteur retraité (19) ; Vermet Sylvain, professeur des écoles (35) ; Veyssiere Bernard, directeur de recherche CNRS retraité (19) ; Veziar Karine, professeur des écoles (13) ; Viala Marie Pierre, enseignante (33) ; Victor Rémy, professeur certifié (75) ; Villemin Danielle, professeur des écoles (76) ; Villette Jean Paul, (71) ; Vincent Béatrice, enseignante (38) ; Vitard Céline (76) ; Vourch Nathalie, parente d'élève (92) ; Willot Jean, professeur des écoles (95) ; Zanna Ewelyne, directrice d'école (13).



M A N I F E S T E
POUR LA RECONQUÊTE D'UNE ÉCOLE
QUI INSTRUISE



manifestecole@gmail.com

Je m'associe publiquement à ce manifeste.

Nom : Prénom :

Qualité :

Adresse :

Code postal : [][][][][] Courriel :

A retourner à : manifestecole@gmail.com

Signature :

--